



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat investit dans le canton

Crédit pour la nouvelle gare du Nyon-St-Cergue-Morez

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder un crédit de 9'393'000 francs pour la réalisation à Nyon de la nouvelle gare du Nyon-St-Cergue-Morez. Le projet de construire une nouvelle gare souterraine, à côté de celle des CFF vise à améliorer le confort et la sécurité des voyageurs et à séparer les trafics ferroviaires et routiers. Le financement de ce projet devisé à 19,63 millions de francs sera assuré par la Confédération, le Canton et les communes concernées.

Depuis 1963, le problème soulevé par les conflits entre les trafics ferroviaires et routiers à la place de la Gare à Nyon et au passage inférieur routier de la Morâche a suscité de nombreuses études successives. Le passage des trains (60 circulations par jour) provoque des embouteillages importants et répétés dans tout le centre de la ville. De plus, les conditions d'accès aux trains depuis la gare CFF sont insatisfaisantes en raison d'un quai étroit et longé par le trafic automobile.

Depuis la décision du Conseil fédéral de maintenir la ligne, en juillet 1992, le Nyon-St-Cergue-Morez a fait l'objet d'une rénovation complète et la fréquentation des trains ne cesse de progresser. Il devenait dès lors urgent de trouver une solution à l'arrivée de la ligne au centre de Nyon. Les études de planification ont abouti à la mise à l'enquête, en 1998, de la construction d'une nouvelle gare, aménagée en sous-sol, perpendiculairement aux voies CFF avec un accès direct au passage sous-voie actuel. La nouvelle gare comprendra trois voies : deux pour les voyageurs, desservies par un quai central, et une pour garer les trains.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité et l'image des gares et des transports publics. Devisé à 19,63 millions de francs, il comprend la construction de la nouvelle gare, la réfection de 900 mètres de voies et la participation à la reconstruction du passage sous-voie de la gare CFF. La part à charge de l'Etat de Vaud est de 9'393'000 francs et celle des communes de 3'563'000 francs ; le reste est financé par la Confédération.

Cette demande de crédit sera présentée au Grand Conseil lors de la session de février 2000. Il est prévu de commencer les travaux au printemps 2000 et d'inaugurer la nouvelle gare en été 2002.

L'exposé des motifs et projet de décret est disponible sur le site Internet du DINF (www.dinf.vd.ch, rubrique actualités).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 novembre 1999

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Philippe Biéler, chef du DINF, tél. 021 / 316 70 01 M. Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, tél. 021 / 316 73 70

TÉLÉCHARGEMENT(S)

Nyon-Cergue